



TOUS ENSEMBLE, ACTEURS DE LA VIGILANCE PARTAGÉE

Chacun d'entre nous applique strictement les **10 règles vitales** pour nous protéger collectivement des risques.



Je ne franchis jamais un balisage, y compris de tir radiographique, sans y être autorisé.



Je ne travaille et je ne conduis jamais sous l'influence de l'alcool ou de drogues.



J'utilise les protections (ceinture, casque...), je respecte les limitations de vitesse, je ne manipule ni téléphone ni GPS quand je conduis un véhicule.



Je me protège toujours contre les chutes de hauteur, et je protège les autres des chutes d'objet.



Je ne passe jamais sous une charge suspendue et je maintiens avec elle une distance de sécurité.



Je ne travaille que sur les équipements dont les sources d'énergie sont isolées.



J'utilise toujours les protections spécifiées quand je travaille sous tension ou à proximité.



Je maintiens toujours une distance de sécurité vis-à-vis des équipements ou engins en mouvement.



Je porte toujours un gilet de sauvetage quand je travaille à proximité de l'eau en l'absence de protection collective.



Je ne pénètre jamais dans un espace confiné sans autorisation, sans contrôle d'atmosphère et sans surveillance.

Osons interpellier, acceptons de l'être, sachons dire **STOP** en cas de danger !

LA VIE D'ABORD

Aucune urgence ne justifie de prendre des risques !